

Table des matières

TABLE DES ABRÉVIATIONS	7
QUELQUES NOTIONS, RÉFÉRENCES ET CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES PROPRES AU SECTEUR IMMOBILIER	21
NOTION DE « VALEUR NORMALE »	22
NOTION DE « TRAVAIL IMMOBILIER »	22
NOTION DE « BÂTIMENT »	24
NOTION DE « BÂTIMENT À ÉRIGER »	25
NOTION DE « BÂTIMENT NEUF »	25
NOTION DE BIEN MEUBLE NON ATTACHÉ À UN IMMEUBLE	27
NOTION DE BIEN MEUBLE ATTACHÉ À UN IMMEUBLE	28
IMMEUBLE PAR NATURE - TERRAIN	28
IMMEUBLE PAR NATURE - VÉGÉTAUX ADHÉRANT AU TERRAIN	28
IMMEUBLE PAR NATURE - BÂTIMENT	29
EQUIPEMENTS INDUSTRIELS	29
ASSUJETTISSEMENT DANS LE SECTEUR IMMOBILIER.....	33
LES VENDEURS PROFESSIONNELS (PROMOTEURS IMMOBILIERS)	33
LES VENDEURS OCCASIONNELS (ASSUJETTIS OCCASIONNELS)	34
LES NOUVELLES ENTREPRISES.....	35
L'EXPLOITANT OCCASIONNEL D'UNE PARCELLE	35
LE PERSONNEL INTÉRIMAIRE	36
L'ARCHITECTE	37
LE GÉOMÈTRE	39
LE COMMISSIONNAIRE EN IMMOBILIER.....	39
LE COURTIER OU AGENT IMMOBILIER.....	40
L'AGENCE IMMOBILIÈRE DE VACANCES	40
L'AGENCE DE VOYAGE.....	41
<i>Agence de voyages propriétaire ou locataire des immeubles.....</i>	<i>41</i>
<i>Agence de voyages intervenant comme courtier ou mandataire dans la location</i>	<i>41</i>
<i>Agence de voyages intervenant dans la location en vertu d'un contrat de commission</i>	<i>42</i>
LE SYNDIC D'IMMEUBLE	42
<i>Syndic non assujetti</i>	<i>43</i>

<i>Syndic assujetti avec droit à déduction</i>	43
L'EXPERT IMMOBILIER	44
L'ASSOCIATION MOMENTANÉE.....	44
<i>Association qui n'a pas revendiqué l'assujettissement</i>	45
<i>Association qui a revendiqué l'assujettissement</i>	46
L'ASSUJETTI ÉTRANGER	46
ENREGISTREMENT DES ENTREPRENEURS.....	47
NUMÉRO D'ENREGISTREMENT.....	47
ENTREPRENEUR NON ENREGISTRÉ.....	48
RADIATION DE L'ENREGISTREMENT.....	49
COMMENCENT D'ACTIVITÉ	49
VÉRIFICATION DE L'ENREGISTREMENT PAR LE CLIENT	49
PARTICULARITÉS	50
<i>Élagage d'arbres sur pied</i>	50
<i>Réseau de distributeurs franchisés</i>	50
RECTIFICATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES D'UN ENTREPRENEUR ENREGISTRÉ.....	50
OBLIGATIONS DU SECTEUR IMMOBILIER.....	53
LE RÉGIME NORMAL DE LA T.V.A.	53
LE RÉGIME FORFAITAIRE DE LA T.V.A.	53
LE RÉGIME DE LA FRANCHISE	53
LA COMPTABILITÉ À TENIR.....	54
LA DÉCLARATION PÉRIODIQUE ET LES PAIEMENTS	54
LES REMBOURSEMENTS DE T.V.A.	54
ACOMPTÉ TRIMESTRIEL.....	56
ACOMPTÉ DU MOIS DE DÉCEMBRE	56
LISTE ANNUELLE DES CLIENTS ASSUJETTIS EN BELGIQUE (LISTING T.V.A. OU LISTING CLIENTS).....	56
LISTE TRIMESTRIELLE DES CLIENTS ASSUJETTIS DANS L'U.E. (RELEVÉ INTRACOMMUNAUTAIRE).....	57
CALENDRIER DES OBLIGATIONS ET DÉLAIS EN T.V.A.	58
CESSIONS D'ENTREPRISES.....	61
CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE SANS LE BÂTIMENT	61
CESSION D'UNE BRANCHE D'ACTIVITÉ COMPRENANT UN BÂTIMENT	62
CESSION D'UN BÂTIMENT PAR UN ASSUJETTI OCCASIONNEL.....	62
CESSION GRATUITE D'UN FONDS DE COMMERCE.....	63
CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE PAR UN EXPLOITANT AGRICOLE	63

DÉDUCTION DE LA T.V.A.	65
PRINCIPE DE DÉDUCTION DE LA T.V.A.	65
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT	65
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE	66
VILLA TYPE OU MAISON TÉMOIN.....	67
ASSUJETTI OCCASIONNEL POUR LA CESSIION D'UN BÂTIMENT	67
FRAIS RELATIF À UN BÂTIMENT PRIS EN LOCATION.....	67
<i>Locataire supportant lui-même le coût des travaux</i>	68
<i>Dépenses engagées remboursées au locataire</i>	68
DROIT D'ACCESSION.....	68
<i>Commission sur la convention de renonciation au droit</i>	
<i>d'accession</i>	68
<i>Absence de renonciation au droit d'accession</i>	69
TRANSFORMATION IMPORTANTE D'UN IMMEUBLE.....	69
RÉPARATION D'UN DOMMAGE CAUSÉ PAR UN ENTREPRENEUR	70
APPARTEMENT MIS À LA DISPOSITION D'UN CLIENT	70
HONORAIRE D'EXPERT LORS D'UNE EXPROPRIATION.....	70
FRAIS D'INSTALLATION DE CHAUFFAGE DANS UN BÂTIMENT DONNÉ	
EN LOCATION	71
LOGEMENT D'UN CONCIERGE.....	71
LOGEMENT DE MEMBRES DU PERSONNEL	71
LOGEMENT D'UN GÉRANT DE SOCIÉTÉ.....	72
DÉDUCTION DES ASSUJETTIS MIXTES.....	72
<i>T.V.A. totalement déductibles</i>	73
<i>T.V.A. non déductibles</i>	74
<i>T.V.A. déductibles selon un prorata spécial d'affectation</i>	74
<i>T.V.A. déductibles selon un prorata fixé selon les règles</i>	
<i>du prorata général</i>	75
<i>Cas particulier des T.V.A. payées en cas de mise</i>	
<i>en location de bâtiments avant leur vente</i>	75
<i>Cas particulier de la T.V.A. grevant les frais</i>	
<i>d'infrastructure dans le régime de l'affectation réelle</i>	76
MOMENT DE LA DÉDUCTION.....	77
MODALITÉ DE LA DÉDUCTION	78
FACTURATION DANS LE SECTEUR IMMOBILIER.....	79
IMPORTANCE DE LA FACTURATION	79
DÉLAI DE FACTURATION	79
FACTURATION D'ACOMPTES AU FUR ET À MESURE DE L'AVANCEMENT	
DES TRAVAUX	80
FACTURATION POUR COMPTE D'ORGANISMES PUBLICS.....	80

FACTURATION APRÈS AGRÉATION PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE.....	81
MOMENT DE L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX.....	82
BASE IMPOSABLE.....	83
NOTION DE BASE IMPOSABLE.....	83
BASE MINIMALE IMPOSABLE.....	83
TERRAIN ET BÂTIMENT(S) VENDUS ENSEMBLE.....	84
AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES DU SECTEUR	
IMMOBILIER.....	85
DISTINCTION ENTRE LIVRAISON DE BIEN ET PRESTATION DE SERVICE.....	85
TRAVAIL IMMOBILIER.....	85
TRAVAUX D'ÉTUDE ET TRAVAUX DE CONTRÔLE.....	86
COURTAGE ET MANDAT EN CESSION OU LOCATION D'IMMEUBLE.....	86
GESTION D'IMMEUBLE.....	87
MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL.....	87
LOCATION DE MATÉRIEL.....	88
EXPERTISE IMMOBILIÈRE.....	88
LOCATION DE PARKINGS ET GARAGES.....	88
INDEMNITÉ DUE PAR UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE.....	89
DOMMAGES ET INTÉRÊTS RÉCLAMÉS PAR UN PROPRIÉTAIRE.....	89
DROIT DE VISITE EN ÉCHANGE DE TRAVAUX.....	89
CONSTRUCTION D'IMMEUBLES.....	91
PRÉSUMPTION LÉGALE.....	91
BASE IMPOSABLE : LA VALEUR NORMALE.....	92
CONTRÔLE DE LA VALEUR NORMALE PAR L'ADMINISTRATION.....	92
SANCTIONS.....	96
EXPERTISE.....	97
CAS PARTICULIERS.....	97
<i>Construction de la maison privée d'un gérant de</i>	
<i>société par les gérants de la société.....</i>	<i>97</i>
<i>Construction de l'habitation privée du gérant d'une</i>	
<i>entreprise de construction.....</i>	<i>98</i>
<i>Aide bénévole fournie par le gérant et par un membre du</i>	
<i>personnel d'une entreprise de construction pour la construction</i>	
<i>d'une habitation privée.....</i>	<i>99</i>
TRANSFORMATION, RÉPARATION ET AMÉNAGEMENT	
D'IMMEUBLES.....	103
TRANSFORMATION PAR UN PARTICULIER DE SA MAISON.....	103

TRANSFORMATION D'UN BÂTIMENT ANCIEN EN IMMEUBLE À APPARTEMENTS	104
TRAVAUX DE TRANSFORMATION EFFECTUÉS EN PARTIE PAR LE GÉRANT À UN BÂTIMENT MIS À SA DISPOSITION PAR UNE SOCIÉTÉ COMMERCIALE	105
DÉMOLITION D'IMMEUBLES	107
CONVENTION DE DÉMOLITION ET D'ENLÈVEMENT DE MATIÈRES.....	107
ENLÈVEMENT GRATUIT DES MATÉRIAUX.....	109
ADJUDICATION DE TRAVAUX DE DÉMOLITION.....	109
DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION D'IMMEUBLES.....	110
VENTE D'IMMEUBLES	111
LA VENTE DE TERRAINS	111
LA VENTE DE BÂTIMENTS	111
<i>Remise à neuf d'un bâtiment ancien</i>	<i>111</i>
<i>Cession d'un bâtiment construit gratuitement.....</i>	<i>113</i>
<i>Bâtiment cédé gratuitement dans un fonds de commerce</i>	<i>113</i>
<i>Bâtiment reçu en héritage</i>	<i>114</i>
LA CESSION DE DROITS RÉELS	114
<i>L'usufruit.....</i>	<i>115</i>
<i>La superficie</i>	<i>115</i>
<i>L'emphytéose</i>	<i>115</i>
<i>Conditions d'exigibilité de la T.V.A.</i>	<i>115</i>
DROIT D'ENREGISTREMENT	116
LE VENDEUR.....	116
<i>Le promoteur immobilier</i>	<i>117</i>
<i>Le constructeur vendeur occasionnel.....</i>	<i>118</i>
<i>Acheteur vendeur occasionnel</i>	<i>126</i>
<i>Achat-vente par un promoteur immobilier</i>	<i>126</i>
CONTRAT À TITRE ONÉREUX	127
MOMENT DE LA VENTE	127
CAS PARTICULIERS DE VENTE.....	128
LOCATIONS D'IMMEUBLES.....	135
NOTION DE LOCATION	135
PRINCIPE.....	135
LOCATION IMMOBILIÈRE NON SOUMISES À LA T.V.A.	135
<i>Location de maisons, appartements, chambres meublées</i>	<i>135</i>
<i>Location de chambres meublées pour étudiants</i>	<i>136</i>
<i>Location de logements dans des établissements de soins.....</i>	<i>136</i>

Location de places dans des installations diverses	136
Location de chalets et bungalows	136
Location immobilière avec services accessoires.....	137
Location de bureaux.....	138
Location de logements sociaux	138
Location de bâtiments industriels	139
Immeuble mis partiellement à la disposition d'un administrateur par sa société.....	139
LOCATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À LA T.V.A.	140
Locations immobilières accompagnées d'autres services	140
Location de logements meublés (hôtellerie)	140
Location de chambres meublées pour un court laps de temps.....	140
Location de logements dans des maisons de vacances	141
Location dans des maisons de retraite.....	141
Location d'emplacements pour le camping.....	141
Location de places dans des installations diverses	141
Location de salle par un professionnel de l'HORECA	142
Location de salle par l'exploitant d'installations diverses.....	142
Location d'une salle d'exposition d'œuvres d'art	143
Locations dans des foires et expositions	146
Cession ou concession du droit d'exercer une activité économique	149
Location d'emplacements publicitaires	150
Location de parkings et garages	150
Location d'entrepôt	152
Location d'un studio d'enregistrement	154
LEASING IMMOBILIER.....	154
Principe	154
Conditions d'application	155
Condition relative au preneur en leasing	156
Application de la T.V.A.....	156
Droit à déduction chez le donneur et le preneur.....	157
PRÉLÈVEMENTS EN MATIÈRE D'IMMEUBLES	159
PRÉLÈVEMENT OU RÉVISION ?	159
PRÉLÈVEMENT D'UN IMMEUBLE EN VUE D'UNE TRANSMISSION GRATUITE.....	160
Principe	160
Prélèvement par un assujetti non promoteur immobilier.....	161
Base imposable.....	161

Taux.....	162
Modalités.....	162
Déduction.....	162
UTILISATION D'UN IMMEUBLE COMME BIEN D'INVESTISSEMENT	162
Principe.....	162
Le bâtiment est destiné à être donné en location.....	163
Le bâtiment est utilisé comme bureaux.....	163
Base imposable	164
Taux.....	164
Modalités.....	164
Déduction.....	165
CONSERVATION D'UN IMMEUBLE EN CAS DE CESSATION D'ACTIVITÉ	165
Principe.....	165
Assujetti non promoteur immobilier (cas peu fréquents)	165
Assujetti promoteur immobilier (cas encore moins fréquents).....	165
Base imposable	166
Taux.....	166
Modalités.....	166
PRÉLÈVEMENT PAR UN PROMOTEUR IMMOBILIER D'UN BÂTIMENT	
QUI CESSE D'ÊTRE NEUF.....	167
Principe.....	167
Base imposable	168
Taux.....	168
Déduction.....	168
UTILISATION D'UN IMMEUBLE POUR DES BESOINS PRIVÉS.....	168
Premier cas de figure	168
Deuxième cas de figure.....	169
Troisième cas de figure	169
Base imposable	170
Taux.....	171
Modalités.....	171
Déduction.....	171
PRÉLÈVEMENT DE TRAVAUX IMMOBILIERS POUR SOI-MÊME.....	171
Principe.....	171
Travaux immobiliers visés.....	172
Travaux immobiliers exclus.....	172
Exploitants agricoles exclus.....	174
Travaux effectués «dans» ou «pour» l'exercice de l'activité économique.....	174
Base imposable	176

<i>Régime applicable aux biens utilisés</i>	176
<i>Taux</i>	177
<i>Modalités</i>	177
<i>Déduction</i>	177
SYNTHÈSE DES PRÉLÈVEMENTS	178
RÉSUMÉ DES SITUATIONS ASSIMILÉES À DES LIVRAISONS DE BIENS OU À DES PRESTATIONS DE SERVICES DANS LE CHEF D'UN PROMOTEUR.....	180
RÉSUMÉ DES SITUATIONS QUI NE SONT PAS ASSIMILÉES À DES LIVRAISONS DE BIENS OU À DES PRESTATIONS DE SERVICES DANS LE CHEF D'UN PROMOTEUR.....	180
RÉVISIONS EN MATIÈRE D'IMMEUBLES.....	181
RÉVISION OU PRÉLÈVEMENT ?	181
RÉVISION QUINQUENNALE OU QUINDÉCENNALE DES DÉDUCTIONS SUR BÂTIMENT	182
RÉVISION SUR UN IMMEUBLE CESSANT D'EXISTER DANS L'ENTREPRISE (CESSATION D'ACTIVITÉ, ETC.).....	182
RÉVISION SUR IMMEUBLE EN CAS DE CHANGEMENT DE RÉGIME.....	183
RÉVISION SUR IMMEUBLES EN CAS DE FAILLITE	184
RÉVISION EN CAS DE MISE EN LOCATION D'UN IMMEUBLE NEUF.....	184
RÉVISION LORS DE LA CESSION D'UNE BRANCHE D'ACTIVITÉ AVEC LOCATION D'UN BÂTIMENT.....	185
RÉVISION SUR UN IMMEUBLE PROFESSIONNEL AFFECTÉ À UN USAGE PRIVÉ	185
RÉVISION SUR UN BÂTIMENT INVESTI ET REVENDU SOUS DROIT D'ENREGISTREMENT.....	185
RÉVISION SUR LES TRAVAUX D'ÉTUDE RELATIFS À UN BIEN D'INVESTISSEMENT	186
RÉVISION SUR LE COURTAGE D'UNE AGENCE IMMOBILIÈRE.....	186
RÉVISION SUR LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES À L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE, SABLIERE, MINE OU D'UN REMBLAI.....	187
TAUX 0% « COCONTRACTANT »	191
PRINCIPE DU RÉGIME « COCONTRACTANT »	191
CONSÉQUENCE DU SYSTÈME	192
QUEL FOURNISSEUR DOIT APPLIQUER LA RÈGLE DU «COCONTRACTANT» ?	192
QUEL CLIENT PEUT BÉNÉFICIER DE LA RÈGLE DU «COCONTRACTANT» ?...	192
NOTE DE CRÉDIT «COCONTRACTANT».....	193
QUELS TRAVAUX IMMOBILIERS SONT CONCERNÉS PAR LA RÈGLE DU COCONTRACTANT ?	194

QUELS TRAVAUX IMMOBILIERS NE SONT PAS CONCERNÉS PAR LA RÈGLE DU COCONTRACTANT ?	200
TRAVAUX IMMOBILIERS MIXTES (CONTRATS COMPORTANT DES OPÉRATIONS SOUMISES ET NON SOUMISES À LA « RÈGLE DU COCONTRACTANT »).....	201
<i>Opérations « contractant » majoritaires</i>	201
<i>Opérations « contractant » minoritaires</i>	201
PRÉSENTATION DE LA FACTURE.....	202
DÉCLARATION PÉRIODIQUE.....	202
DÉDUCTION D'UNE T.V.A. COCONTRACTANT	203
ATTENTION SI LA T.V.A. A ÉTÉ PORTÉE ERRONÉMENT EN COMPTE !	203
AMENDE	203
TAUX « COCONTRACTANT »	204
TAUX RÉDUIT DE 6% POUR LES TRAVAUX AUX LOGEMENTS PRIVÉS DES PARTICULIERS	207
1 ^{ÈRE} CONDITION : IL DOIT S'AGIR DE TRAVAUX IMMOBILIERS. LESQUELS ?	207
2 ^{ÈME} CONDITION : LE BÂTIMENT DANS LEQUEL SONT RÉALISÉS LES TRAVAUX DOIT ÊTRE AFFECTÉ AU LOGEMENT PRIVÉ (À TITRE PRINCIPAL OU D'APPOINT)	212
3 ^{ÈME} CONDITION : LE BÂTIMENT DOIT ÊTRE OCCUPÉ DEPUIS AU MOINS 5 ANS	212
4 ^{ÈME} CONDITION : LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE FACTURÉS À UN CONSOMMATEUR FINAL	213
5 ^{ÈME} CONDITION : L'ENTREPRENEUR DOIT ÊTRE ENREGISTRÉ.....	213
6 ^{ÈME} CONDITION : MENTION DOIT ÊTRE FAITE SUR LA FACTURE	213
TAUX RÉDUIT DE 6% SUR UNE TRANCHE DE 50.000,00 € LORS DE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL IMMEUBLE PRIVÉ	215
SITUATIONS VISÉES	215
OPÉRATIONS VISÉES	216
CONDITIONS RELATIVES À L'UTILISATION DU BÂTIMENT	217
OCCUPATION DU BÂTIMENT	218
BÉNÉFICIAIRE DU TAUX DE 6%	218
ENTREPRENEURS VISÉS	218
CÉDANTS VISÉS	219
TRANCHE DE 50.000,00 €.....	219
PROJETS EN COURS	219

OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES DU MAÎTRE D'OUVRAGE	
EN CAS DE CONSTRUCTION.....	220
<i>Déclaration n° 1211</i>	220
<i>Facturation de l'entrepreneur</i>	220
<i>Obligations administratives des entrepreneurs</i>	221
OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES DU CÉDANT ET DE L'ACQUÉREUR	
EN CAS DE CESSIION.....	221
<i>Déclaration n°121²</i>	221
<i>Facture</i>	222
TRANSFORMATION RADICALE D'UN BÂTIMENT	222
OPÉRATIONS EXCLUES.....	223
TAUX RÉDUIT DE 6% POUR LES DÉMOLITIONS ET RECONSTRUCTIONS D'IMMEUBLES	225
1 ^{ÈRE} CONDITION : LES HABITATIONS DÉMOLIES ET RECONSTRUITES DOIVENT ÊTRE UTILISÉES À DES FINS PRIVÉES.....	225
2 ^{ÈME} CONDITION : LOCALISATION DES HABITATIONS DÉMOLIES ET RECONSTRUITES	225
3 ^{ÈME} CONDITION : L'ENTREPRENEUR DOIT ÊTRE ENREGISTRÉ	226
4 ^{ÈME} CONDITION : LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE DOIT FOURNIR LA PREUVE	227
5 ^{ÈME} CONDITION : DÉLAI.....	227
OPÉRATIONS ASSIMILÉES	227
OPÉRATIONS EXCLUES.....	227
DÉLAI POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.....	229
BÉNÉFICIAIRE DU TAUX RÉDUIT.....	229
PREUVES À FOURNIR AU CONTRÔLE T.V.A. PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE	230
PREUVES À FOURNIR PAR L'ENTREPRENEUR.....	230
PROJETS EN COURS (Y COMPRIS CEUX COMMENCÉS AVANT LE 1/1/2007)	231
TAUX RÉDUIT DE 6% POUR LES LOGEMENTS PRIVÉS DE PERSONNES HANDICAPÉES	233
1 ^{ÈRE} CONDITION : IL DOIT S'AGIR DE TRAVAUX IMMOBILIERS. LESQUELS ?	233
2 ^{ÈME} CONDITION : ENTREPRENEUR ENREGISTRÉ ET QUALITÉ DU CLIENT	233
3 ^{ÈME} CONDITION : NATURE DU BÂTIMENT	233
4 ^{ÈME} CONDITION : MENTION INDISPENSABLE SUR LA FACTURE	234

TAUX RÉDUIT DE 6% POUR LES ÉTABLISSEMENTS POUR PERSONNES HANDICAPÉES	235
1 ^{ÈRE} CONDITION : TRAVAIL IMMOBILIER	235
2 ^{ÈME} CONDITION : HABITATION DESTINÉE AUX HANDICAPÉS	235
3 ^{ÈME} CONDITION : ENTREPRENEUR ENREGISTRÉ ET QUALITÉ DU CLIENT....	235
TAUX RÉDUIT DE 6% POUR LES ÉTABLISSEMENTS PSYCHIATRIQUES	237
TAUX RÉDUIT DE 6% POUR LES ESTIMATEURS.....	237
TAUX RÉDUIT DE 6% POUR LE LOGEMENT SOCIAL PUBLIC.....	239
BÂTIMENTS.....	239
TRAVAUX IMMOBILIERS	240
TAUX NORMAL DE 21%.....	241
ANNEXES.....	243
ANNEXE 1 – DÉCLARATION DE CONSTRUCTION OU D’ACQUISITION D’UNE NOUVELLE CONSTRUCTION	243
ANNEXE 2 – ATTESTATION TAUX RÉDUIT DE 6% POUR TRAVAUX IMMOBILIERS PRIVÉS	246
ANNEXE 2 – ATTESTATION TAUX RÉDUIT DE 6% POUR TRAVAUX IMMOBILIERS PRIVÉS	247
ANNEXE 3 – DÉCLARATION 121 ¹ DE CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT D’HABITATION POUR L’OBTENTION DU TAUX DE 6% SUR UNE TRANCHE DE 50.000,00 €.....	248
ANNEXE 4 – DÉCLARATION 121 ² DE LIVRAISON D’UN BÂTIMENT D’HABITATION OU DE CONSTITUTION, CESSION, RÉTROCESSION D’UN DROIT RÉEL SUR UN BÂTIMENT D’HABITATION POUR L’OBTENTION DU TAUX DE 6% SUR UNE TRANCHE DE 50.000,00 €.....	251
ANNEXE 5 – DÉCLARATION 104 ¹ D’INTENTION DE VENDRE UN IMMEUBLE AVEC APPLICATION DE LA T.V.A. (ASSUJETTI OCCASIONNEL).....	253
ANNEXE 6 – DÉCLARATION 104 ⁵ DE VENTE D’UN IMMEUBLE AVEC APPLICATION DE LA T.V.A. (ASSUJETTI OCCASIONNEL).....	255
INDEX.....	261